



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL Séance du 16 Février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 février 2023 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, 5 rue des sources, sous la présidence de Monsieur Denis MAILLER, le Maire.

Présents :

Denis MAILLER, Sylvain POITOUT, Anita SAUTIER, Cyril HATEM, Jocelyne MANENTI, Anne DUFOULON, Marjorie RIMBAULT, Fabien CARD.

Absents ayant donné pouvoir :

Nathalie BERLAND donne pouvoir à Fabien CARD.
Arthur BECKER donne pouvoir à Denis MAILLER.
Agnès ENGEL donne pouvoir à Anita SAUTIER.
Laurent CAPDEVIELLE donne pouvoir à Sylvain POITOUT.

Absents excusés :

Yann SPINLER, Hubert LOUIS, Stephanie LERONDEAU.

Secrétaire de séance : Fabien CARD.

Ordre du jour :

- Renouvellement de la convention ICO.
- Classement de la parcelle 462 ZK 181 dans le domaine public.
- Classement la parcelle 462 AB 207 dans le domaine public.
- Servitude d'accès et de passage de réseaux des parcelles 462 AB 37 et 462 AB 207 permettant l'accès à la parcelle 462 ZI 547.
- Modification des tarifs de concessions funéraires.

Renouvellement de la Convention I.C.O.

Le Maire explique que la convention I.C.O (Ingénierie Côte d'Or) est arrivée à expiration. Elle a été signée en 2020 pour 3 années, cette convention a permis à notre commune d'être accompagnée lors de la réalisation de travaux et dans la maîtrise d'ouvrages. Le Maire propose de renouveler cette convention pour trois années.

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler la Convention avec I.C.O pour trois années.

Vote pour : 12

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Classement de la parcelle 462 ZK 181 dans le domaine public.

Le Maire propose le classement de la parcelle 462 ZK 181 dans le domaine public (cette voie dessert EMMAUS).

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide le classement de la parcelle 462 ZK181 dans le domaine public.

Vote pour : 12

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Classement de la parcelle 462 AB 207 dans le domaine public.

Le Maire propose le classement de la parcelle 462 AB 207 dans le domaine public. Cette voie desservira la future liaison entre la rue du château d'eau et la Source.

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide le classement de la parcelle 462 AB 207 dans le domaine public.

Vote pour : 12

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Servitude d'accès et de passage de réseaux des parcelles 462 AB 37 et 462 AB 207
permettant l'accès à la parcelle 462 ZI 547.

Le Maire explique que suite à la demande de futurs travaux réalisés sur la parcelle 462 ZI 547, une servitude d'accès et de passage de réseaux a été demandée.

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une servitude d'accès et de passage de réseaux aux parcelles 462 AB 37 et 462 AB 207.

Vote pour : 12
Vote contre : 0
Abstentions : 0

Modification des tarifs de concessions funéraires.

Le Maire explique la situation des tarifs de concessions funéraires à ce jour, il propose de revaloriser les tarifs.

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la revalorisation des tarifs :

- Tombe : 15 ans : 500 euros 30 ans : 800 euros.
- Cinéraire : 15 ans : 400 euros 30 ans : 700 euros.

Vote pour : 12
Vote contre : 0
Abstentions : 0

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL : 20H52

Le Maire
Denis MAILLER



